



COMMUNE D'ASSON

CONSEIL MUNICIPAL

DU

Mercredi 1^{er} août 2018

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE du 1^{er} août 2018

Date de convocation : 27 juillet 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18

L'an deux mille dix-huit, le premier août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Georges GUILHAMET, Delphine CRASPAY, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

ABSENTE : Michèle NAVARRO

EXCUSÉS : Martine BERT, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Martine BERT à Marie-Françoise CAPELANI, Marie-Joëlle DEBATY à Georges GUILHAMET, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle secrétaire générale des services, Madame Laetitia LOPES, qui a pris ses fonctions le 2 juillet dernier.

Il demande également à l'assemblée l'autorisation d'ajouter le point n°7 : Décision modificative.

Secrétaire de séance :

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer Marie-Françoise CAPELANI secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 20 juin 2018

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 au vote du Conseil Municipal. Considérant les remarques transmises par Patrick Moura en ce qui concerne le contenu sur la décision de ne pas attribuer de subvention au Comité de Jumelage, l'assemblée accepte les modifications ; le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE INTEMPERIES du 12 juin 2018 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Antoine Cuyaubère pour présenter la liste des travaux à effectuer suite aux inondations du 12 juin dernier. Les dossiers de subvention vont être adressés auprès du Département et de l'Etat. Le coût estimé de la commune est évalué à 34 277,44 € HT + 1 713 € nets de frais de maîtrise d'œuvre.

Plan de financement prévisionnel

	Montant HT	Montant TTC
Estimation travaux	34 277.44 €	41 132.92 €
Frais de Maîtrise d'œuvre		1 713.00 € nets
Subvention Département (34 277.44 €* 25%)		8 569.36 €
Subvention Etat (34 277.44 €* 25%)		8 569.36 €
Fonds libres		25 706.20 €

2 – DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE COMMUNALE 2018 : adopté à l'unanimité

Antoine Cuyaubère présente les montants de travaux de voirie 2018 évalués à 125 150,00 € HT, marché à bons de commande. La subvention du Département va être sollicitée.

Plan de financement prévisionnel

	Montant HT	Montant TTC
Estimation travaux	125 150 €	150 180,00 €
Subvention Département (90 821 €*25%)		22 705.25 €
Fonds libres		127 474.75 €

3 – ADMISSION EN NON VALEUR : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le trésorier municipal propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes, et des créances minimales dans laquelle figurent diverses factures de services cantine, garderie, loyers.... non réglées. Il est précisé que certaines créances sont éteintes suite au surendettement de plusieurs redevables et d'autres concernent des créances minimales ou suite à poursuites infructueuses. La période couverte est de 2012 à 2015. Elles s'élèvent à un montant total de 2 803,99 €.

4 – REVISION DES TARIFS : LA CULINAIRE : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs des repas de cantine à compter du 5 novembre 2018, pour tenir compte de l'évolution des tarifs appliqués par la Culinaire à la commune (de 2,642 € à 2,668 €) :

TARIF ENFANT DE 2,65 € à 2,70 €

TARIF ADULTE DE 3,25 € à 3,30 €

5 – MISE EN PLACE COMPTE EPARGNE TEMPS : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps. La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 du décret no 2004- 878 du 26 août 2004.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modalités présentées par Monsieur le Maire relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion et à la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'Asson Animation a transmis une demande de subvention pour l'année en cours. La commission Finances a proposé de retenir la somme de 500 € comme en 2017 sachant que les comptes ont été transmis en mairie.

7 – DECISION MODIFICATIVE : adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des réajustements de certains comptes sur le budget de la commune.

Il convient :

- d'augmenter le compte 21578 (21) op. 217 de 4 000 € (matériel et outillage)
- de diminuer le compte 2031 op. 280 de – 4 000 € (frais d'étude)

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'il a dû faire appel au pôle mission temporaire du Centre de Gestion pour renforcer l'équipe administrative en cette période de congés annuels.
- Rappel du Marché des Producteurs du jeudi 16 août
- Fermeture de la poste en raison de travaux pour la période du 26 septembre au 5 novembre
- La Croix Rouge va réaliser un démarchage au porte à porte pour sensibiliser le grand public et obtenir de nouveaux donateurs réguliers.
- Georges Guilhamet précise que la commission des sites du département, CDNPS, est reportée au 13 septembre 2018. Cette commission doit donner son avis sur le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.
- Patrick Moura :
 - fait un point sur « le bug » de la CCPN concernant la vente d'une parcelle sur le territoire d'Asson qui n'a pas pu être finalisée en raison d'une mauvaise lecture du PLU par le service instructeur de la CCPN.
 - suggère l'instauration d'une charte de bonne conduite pour l'utilisation du terrain de pétanque qui vient d'être agrandi.
 - interroge le Maire sur le traitement indiciaire attribué à la secrétaire générale des services
- Michel Aurignac souhaite savoir où en est le dossier d'intégration de la voirie des Floralties

La séance est levée à 21 h 45.

Marc CANTON	Antoine CUYAUBERE Procuration à Marie-Françoise CAPELANI	Corinne PANATIER
Marie-Françoise CAPELANI	Georges GUILHAMET	Jean-Jacques CLAVERIE
Marie-Gabrielle MONSET	Patrick MOURA	Alexandre LARRUHAT
Martine BERT	Delphine CRASPAY	Jean-Marc DOURAU
Michel AURIGNAC	Marie-Joëlle DEBATY Procuration à Martine BERT	Corinne BIRA
Michel LAUVAUX Procuration à Guy LABARRERE	Guy LABARRERE	Michèle NAVARRO Procuration à Sandrine LARBIOUZE
Sandrine LARBIOUZE		